



---

## ADHÉSION Année 2024

Lors de notre dernière Assemblée Générale, la cotisation annuelle a été maintenue à 31 €.

Notre union étant reconnue d'intérêt général et la Fédération reconnue d'utilité publique, après réception de l'adhésion, le montant de la cotisation fera l'objet de 2 Cerfa (l'un remis par l'Union, l'autre par la Fédération), ce qui vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôts.

### Merci de retourner le formulaire ci-contre à l'Union :

À l'attention de Françoise BARC, trésorière UD-DDEN de la Vienne

18 rue de brouette du vinaigrier

86000 POITIERS ou par

Courriel : [dden-ud86@wanadoo.fr](mailto:dden-ud86@wanadoo.fr)

---

Nom:

Prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

J'adhère à l'Union des DDEN de la Vienne et je règle 31€ pour l'année 2024.

Ci-joint (cochez vos choix)

- un chèque à l'ordre de : UD-DDEN 86
- un virement au compte Crédit Agricole IBAN :  
FR76 1940 6000 0067 1770 1228 625
- une enveloppe timbrée à mon adresse pour recevoir le timbre annuel/justificatif d'adhésion à coller sur la carte d'adhérent.

Date

et

signature